

Délibération du Conseil De Communauté
Séance du lundi 12 décembre 2016 à 20 h 00

L'an deux mille seize, le 12 décembre à 20 h 00, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 02 décembre 2016, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André FEGEANT.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 37

Nombre de conseillers titulaires présents : 29

Nombre de votants : 32

Procurations : 03

Invité excusé : M. PLANTEC, Trésorier

Date de convocation : 02 décembre 2016

Etaient présents :

M. André FEGEANT, Mme Marcelle LE PENRU, M. Michel GRIGNON, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, M. André SERAZIN, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, Mme Sylvie GAIN, M. Serge LUBERT, Mme Monique DANION, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, M. Jean-Claude RAKOZY, Mme Marie-France BESSE, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Mme Monique MORICE, M. René DANILET, Mme Anne BEGO, Mme Marie-Christine DANILO, M. Philippe MOULINAS, Mme Marie-Thérèse KERDUDO, M. Georges BOEFFARD, M. Paul PABOEUF, M. Jean-François HUMEAU, Mme Marie-Odile COLINEAUX, M. Henri GUEMENE.

Excusé : M. Stéphane COMBEAU

Procurations :

Mme Claire MAHE à M. Bernard CHAUVIN

M. Jean-Pierre GALUDEC à Mme Anne BEGO

Mme Marie-Annick MARTIN à M. Philippe MOULINAS

Secrétaire de séance : Mme Marie-Odile COLINEAUX

2016 12 n° 07 – Administration – Statuts communautaires – Détermination de l'intérêt communautaire des compétences communautaires

Considérant les dispositions de la Loi NOTRe, que l'intérêt communautaire n'a plus à figurer dans les statuts mais dans une délibération communautaire, prise dans les deux ans à compter du transfert de la compétence (CGCT, art. 5214-16) à la majorité des 2/3 des membres présents .

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de statuts proposé par le Président ;

Il est proposé les composantes suivantes relevant de l'intérêt communautaire :

Article 1^{er} : Compétences obligatoires

Compétence Développement économique et tourisme

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de la **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales**

- le soutien au dernier commerce de proximité via le versement de fonds de concours aux communes après avis de la commission économique, examen du Bureau et sur décision du Conseil Communautaire

- le soutien à certaines animations commerciales et/ou économiques jugées structurantes pour l'ensemble du territoire : soutien au club d'entreprises à l'échelle intercommunale, soutien à la foire de Molac.

- élaboration de la politique d'aménagement commercial (avis en CDAC, PLUi...)

Compétence Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes **des zones d'aménagement concerté (ZAC) : la création, aménagement et gestion des ZAC recevant de l'activité économique sur plus de quatre vingt pour cent de leur espace.**

Article 2 : Compétences optionnelles

Compétence Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de la **politique du logement social d'intérêt communautaire, des actions, des aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire et des actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

- programme local de l'habitat

- politique du logement social d'intérêt communautaire

- le soutien au développement de l'offre de logement social via le versement d'une subvention à la création de logement locatif réalisée par les communes ou les bailleurs sociaux,

- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- toute action d'animation ou d'incitation au développement de l'offre de logement social

- actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

- les Opérations Programmées de l'Habitat,

Compétence Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportif d'intérêt communautaire

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes :

- l'Asphodèle, centre socio-culturel situé à Questembert

- le Centre d'arts « les Digitales » à Caden

- la piscine intercommunale « Beau Soleil » à Questembert

Compétence Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.

Relèvent de l'intérêt communautaire les voiries suivantes (voir plans)

- la VC dite de Bel Air desservant la ZA de la Hutte St Pierre (La Vraie-Croix) pour une longueur de 793 m allant du carrefour de Bel Air au laboratoire existant en haut de la ZA

- la VC n°1 et la VC n°222 desservant la ZA de la Haie (Lauzach) pour une longueur de 942m allant du croisement de la RD à la limite des parcelles ZK 73, ZK23 et ZK 24.

- la VC n° 300 desservant la ZA de la Brouée (Molac) sur toute sa longueur, soit 1km

- la VC n°111 desservant la déchetterie de l'Epine à Limerzel pour une longueur de 983 m et la voie dite chemin rural n°3 allant de l'ancienne route départementale à l'atelier relais ZA de l'ardoise appartenant à la commune de Limerzel soit une longueur 250m

- l'aire de stationnement du collège public Jean-Loup Chrétien, lycée public Marcelin Berthelot et du centre culturel intercommunal « l'Asphodèle » (Questembert) d'une surface de 22 280 m²

- les travaux de voirie pour le compte de tiers publics dans le cadre de prestations de service

Compétence action sociale d'intérêt communautaire

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de la **politique communautaire enfance jeunesse**

Relais Assistantes Maternelles (RAM) investissement et fonctionnement ;

- Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) investissement et fonctionnement;
- Coordination et développement des actions enfance -jeunesse (ACM, animation jeunes et enfants) et réalisation d'événementiels ;
- Animations et gestions des ACM extra scolaires 2-11 ans, des ACM 11- 17 ans et ACM 2-11 ans du mercredi après-midi, situés sur le territoire communautaire ;
- Participation aux ACM associatifs des 2-11 ans et 11-17 ans du centre Social Eveil (dont le siège social est à Caden) ;
- Accompagnement de projets éducatifs pour les 14-25 ans

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de **la politique communautaire Gériatologie**

- Coordination et animation des actions, des structures et services aux personnes âgées
- Accueil, information des familles et des aidants
- Adhésion à l'Espace Autonomie Sud Est du Morbihan

Relèvent de l'intérêt communautaire les composantes suivantes de **la politique communautaire insertion professionnelle par l'économie**

- Soutien aux actions en faveur de l'emploi (participations financières au fonctionnement du Point Accueil Emploi, mission locale) ;
- Soutien aux chantiers d'insertion professionnelle du territoire agréés par le Conseil Départemental du Morbihan et l'État ;

Sur avis favorable du Bureau réuni le 1^{er} décembre 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la définition de l'intérêt communautaire tel que définie ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 14 décembre 2016

Le Président,

André FEGEANT



